



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 84 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes

**issus de la Conférence internationale
sur le financement du développement**

Mise en œuvre du Consensus de Monterrey : une perspective régionale

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 59/293, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de demander aux commissions régionales d'apporter leur contribution sur les aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et d'en rendre compte aux participants au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

Le rapport, qui figure dans l'annexe à la présente note, a été établi par les cinq commissions régionales et est présenté en application de la demande susmentionnée.



Annexe

Rapport sur les aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, établi par les commissions régionales et présenté en application de la résolution 59/293 de l'Assemblée générale

Résumé

Dans sa résolution 58/230, l'Assemblée générale a notamment invité les commissions régionales, avec l'appui d'autres partenaires pertinents, à tirer parti de leurs sessions intergouvernementales ordinaires pour tenir, selon que de besoin, des réunions extraordinaires, dans les limites des ressources existantes, pour traiter des aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Ces réunions pourraient contribuer à combler les lacunes entre les dimensions nationales, régionales et internationales de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et à apporter une contribution au Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement.

Depuis le dernier Dialogue de haut niveau sur le financement du développement tenu en 2003, les commissions régionales, en coopération avec leurs partenaires pertinents, ont mené un large éventail d'activités de suivi dans leurs régions respectives. La mise en œuvre du Consensus de Monterrey au niveau régional fait partie intégrante des programmes de travail respectifs des commissions. La Commission économique pour l'Europe a organisé, à la veille de sa soixantième session, tenue en février 2005, un séminaire d'orientation consacré au financement du développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a choisi comme thème de sa soixante et unième session « Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion ». Bien que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'ait pas de session de la Commission inscrite sur son calendrier biennal de réunions en 2005, elle a effectué plusieurs études directives et organisé un certain nombre de manifestations axées sur les politiques en matière de financement du développement, notamment des séminaires au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Pour sa part, la Commission économique pour l'Afrique a organisé, à Kampala en mai 2004 et à Abuja en mai 2005, des réunions au cours desquelles les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont, à chacune des deux rencontres, adopté une déclaration ministérielle dans laquelle ils ont souligné que la recherche de solutions réelles aux problèmes de la dette, du commerce et de l'aide revêt une importance cruciale pour le développement durable en Afrique et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a organisé à Beyrouth, les 6 et 7 juin 2005, une réunion ad hoc du groupe d'experts sur la mise en œuvre régionale du financement du développement, suivie par une réunion des ministres des finances des pays membres de la Commission le 8 juin.

Le présent rapport tire parti des travaux directifs menés au cours des manifestations intergouvernementales organisées récemment au niveau régional ainsi que des analyses effectuées par les commissions régionales pour donner suite à la résolution 58/230. Il est présenté en application de la résolution 59/293.

I. Dimension régionale de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

1. En adoptant le Consensus de Monterrey, les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement ont souligné combien il importe de poursuivre résolument leur action, aux niveaux national, régional et international, pour que les accords adoptés et les engagements pris à la Conférence reçoivent la suite voulue et de continuer d'établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, aux finances et au commerce et les initiatives connexes dans le cadre de l'ordre du jour global de la Conférence. Ils ont confirmé l'intérêt d'un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement, l'accent étant mis sur la responsabilité qui incombe au premier chef à ces derniers d'appliquer des politiques économiques rationnelles, la bonne gouvernance et la primauté du droit. Ils ont également reconnu le rôle essentiel que jouent les pays développés s'agissant d'appuyer les efforts que mènent les pays en développement, notamment par l'intermédiaire de l'aide publique au développement qui reste cruciale pour la réalisation, dans de nombreux pays, des objectifs de développement arrêtés sur le plan international. Depuis lors, les diverses parties prenantes ont été engagées dans le suivi au niveau régional des « principaux axes d'intervention » définis au cours de la Conférence, notamment les banques régionales de développement, les commissions régionales jouant un rôle catalyseur dans leurs régions respectives. Les activités régionales de suivi, qui sont menées dans un contexte de diversité entre les régions et à l'intérieur même des régions, offrent l'occasion de procéder à un échange des pratiques exemplaires et de promouvoir les partenariats, tout en évaluant les politiques régionales.

2. Les économies des pays en développement connaissent en moyenne une croissance plus rapide que celle des pays développés et les revenus par habitant dans les pays en développement sont en augmentation, notamment en Chine et en Inde. Toutefois, les performances sont caractérisées par une grande diversité, en particulier dans la région de l'Asie et du Pacifique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la croissance économique est demeurée faible et instable, bien qu'il y ait eu une reprise en 2004 et que les perspectives pour 2005 semblent positives. Si l'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants sont la région dont la croissance est la plus rapide, les économies de certains des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale ne se sont pas encore totalement remises depuis la chute du communisme. Sauf dans les pays producteurs de pétrole, le développement dans les pays d'Asie occidentale a été décevant. Malgré une croissance sensible du produit intérieur brut, la plupart des pays les moins avancés ont reculé encore davantage. Des sous-régions entières, surtout en Afrique subsaharienne, sont à la traîne en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le nombre de personnes vivant dans la misère en Afrique a en fait augmenté et est passé de 227 millions en 1990 à plus de 313 millions en 2001.

3. Depuis le début des années 90, la mondialisation rapide a mis en évidence divers nouveaux instruments de financement du développement et a ouvert les frontières à la circulation des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre. Dans toutes les régions, cette évolution a eu des incidences, à des degrés divers, sur un éventail de questions allant de la libéralisation des échanges commerciaux au développement du marché des capitaux.

4. L'analyse effectuée par les commissions régionales ainsi que les évaluations découlant des activités de suivi menées au niveau régional confirment que l'amélioration du climat des affaires au moyen de réformes structurelles concernant les finances, la main-d'œuvre et les échanges commerciaux, l'adoption de politiques macroéconomiques rationnelles axées sur le développement, la réalisation d'investissements bien ciblés dans les infrastructures économiques et sociales, et le respect des principes de bonne gouvernance sont des éléments déterminants pour réussir le développement. Dans la plupart des pays en développement, la disponibilité de ressources pour financer les investissements dans les infrastructures est l'un des facteurs déterminants qui influent sur les perspectives et les capacités de mobilisation des potentiels. Par ailleurs, les expériences de nombreux pays, notamment dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans les pays en transition, témoignent de l'importance de la mise en place de mesures de protection contre l'instabilité économique et financière, sans lesquelles les acquis si difficilement obtenus par les pays en développement peuvent disparaître presque du jour au lendemain.

5. Les analyses régionales confirment également que les échanges commerciaux, les investissements et les flux de ressources, y compris le service de la dette, doivent se renforcer mutuellement pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement durable. Il importe donc d'assurer d'urgence pour les pays en développement à faible revenu une augmentation massive des investissements publics, le renforcement général des capacités, la promotion systématique des possibilités commerciales dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce, la mobilisation de ressources accrues et une augmentation sensible de l'aide publique au développement. Dans le domaine des échanges commerciaux se pose également la question de savoir comment surmonter les effets négatifs de la multiplication des accords bilatéraux, notamment une plus grande marginalisation des pays désavantagés. L'expérience en matière de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey a également fait prendre davantage conscience de la nécessité primordiale de forger des initiatives et des partenariats nationaux et régionaux pour accélérer le développement et renforcer la cohérence des politiques économiques, commerciales et financières visant à réduire l'instabilité. L'action des commissions régionales et les forums régionaux qu'elles offrent continueront de promouvoir la coopération régionale et interrégionale ainsi que l'échange des données d'expérience et des pratiques exemplaires.

II. Honorer les engagements : politiques à adopter et mesures à prendre

Mobilisation des ressources intérieures

6. La formation de capitaux privés intérieurs est la plus grande source de nouveaux investissements dans les pays en développement. En moyenne, elle est cinq fois supérieure au niveau des investissements étrangers. La région de l'Asie et du Pacifique a les taux d'épargne les plus élevés du monde quoiqu'il y ait des variations d'un pays à l'autre. Pour mobiliser l'épargne privée, objectif central du Consensus de Monterrey, il est nécessaire d'appliquer des politiques visant à obtenir la confiance du secteur financier et de diversifier les possibilités d'investissement en développant les marchés des capitaux, y compris les caisses de pension privées et

les caisses de prévoyance. De même, il importe de développer les marchés des capitaux à long terme et, en particulier, de promouvoir le financement des petites et moyennes entreprises.

7. Dans la plupart des pays, les ménages fournissent une grande partie de l'épargne intérieure qui, dans certains pays, peut atteindre 80 %. La plupart des pays ont adopté une certaine forme d'épargne forcée (telle que les contributions obligatoires aux caisses de pension et de prévoyance) et octroient des avantages fiscaux pour encourager l'épargne des ménages à long terme. Certains pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont acquis une expérience considérable dans la mise en place de systèmes novateurs de caisses de pension et de prévoyance. L'épargne des ménages est aussi encouragée par des marchés des capitaux efficaces, des politiques budgétaires et monétaires judicieuses, un appareil judiciaire bien établi et une bonne gouvernance. Ces facteurs doivent être complétés par un climat favorable à l'orientation de l'épargne vers des investissements productifs.

8. Dans de nombreux pays en développement, les marchés boursiers jouent un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des ressources, mais la pratique n'est pas encore largement établie. Cette tendance a été facilitée par les mesures de déréglementation et de libéralisation, ainsi que par des politiques particulières de nature à favoriser le développement. L'émergence d'investisseurs institutionnels, tels que les caisses de pension et les compagnies d'assurance, peut promouvoir le développement des marchés boursiers, puisqu'ils constituent une source importante de demande d'actifs financiers. Certains pays en développement, notamment en Afrique, n'interviennent que depuis peu dans ce domaine et leurs marchés sont relativement peu développés. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise régulièrement des activités de formation et d'orientation visant à encourager la création de marchés boursiers dynamiques.

9. De même, dans toutes les régions, les marchés obligataires retiennent l'attention dans un nombre croissant de pays en développement quoique dans plusieurs d'entre eux ces marchés soient relativement nouveaux. Les marchés obligataires locaux sont d'autres sources possibles de financement pour les entreprises et les gouvernements leur permettant d'éviter les risques de taux de change qui sont inhérents au financement étranger. Du fait de la participation d'investisseurs étrangers à ces marchés locaux, ceux-ci ne sont pas à l'abri des risques d'inversion rapide des flux de capitaux étrangers. Cependant, la capacité de puiser dans l'épargne intérieure et d'émettre des obligations en monnaie nationale réduit la vulnérabilité à un revirement de confiance des investisseurs étrangers. Les effets de contagion, qui n'ont peut-être rien à voir avec une détérioration des paramètres fondamentaux de l'économie mais tiennent tout simplement à la base commune d'investisseurs, peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour les pays qui sont largement tributaires du financement étranger. De nombreux pays considèrent donc le développement des marchés obligataires en monnaie locale comme une importante priorité pour réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont commencé à émettre des obligations à long terme en monnaie locale pour promouvoir les investissements. Pour la toute première fois, en 2004, la Banque interaméricaine de développement a émis des obligations libellées dans les monnaies des pays de la région. Outre que l'on s'attend à ce qu'ils renforcent la stabilité, les marchés obligataires devraient stimuler l'épargne et les investissements intérieurs. Les pays qui ont une infrastructure financière plus

évoluée ont procédé à une réforme des dispositions institutionnelles traditionnelles pour développer et superviser plus efficacement les marchés obligataires, par exemple en donnant autorité à des commissions boursières indépendantes. Les pays qui disposent d'une infrastructure bien établie et qui ont acquis une plus grande expérience ont commencé à créer des marchés secondaires et à proposer des moyens de couvrir les positions boursières.

10. Dans certaines régions, notamment la région de l'Asie et du Pacifique et aussi la région de l'Asie occidentale, on envisage de créer des marchés obligataires régionaux en vue de mobiliser plus efficacement les ressources disponibles au niveau régional pour répondre à la demande croissante de capitaux d'investissement dans les pays concernés. Les marchés obligataires régionaux peuvent également contribuer, dans une très large mesure, à la mise en place et au renforcement des infrastructures régionales nécessaires au développement, notamment à la promotion des échanges commerciaux et des investissements. Les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Chine, le Japon et la République de Corée (ASEAN+3), et le Dialogue pour la coopération en Asie envisagent de développer le marché obligataire asiatique.

11. Plusieurs gouvernements dans toutes les régions accordent sérieusement l'attention à l'importance du marché des capitaux dans le processus de développement économique. Toutefois, le développement des marchés intérieurs des capitaux exige de vastes réformes et il n'est pas facile d'assurer la cohérence des politiques. Pour développer un marché des capitaux, il est nécessaire de mettre en place un bon cadre de réglementation, y compris des mesures coercitives. En règle générale, outre les institutions de surveillance, un bon cadre de réglementation doit promouvoir l'autoréglementation et l'autosurveillance des institutions financières, en laissant aux participants sur le marché une marge suffisante pour opérer avec souplesse tout en adoptant des mesures qui encouragent les pratiques exemplaires. **Il importe également d'encourager la transparence de l'information et l'adoption de normes comptables internationales. L'informatique continuant de s'améliorer, les organes de réglementation devraient examiner les directives concernant les informations à communiquer. Dans chaque pays, les pouvoirs publics et les organes de contrôle devraient examiner et renforcer l'efficacité des systèmes de transactions et de règlement, ce qui réduirait les coûts des transactions et les risques. Il vaut peut-être la peine d'étudier la possibilité de mettre en place des plateformes communes d'opérations boursières au niveau sous-régional sur la base desquelles les bourses locales coopéreront pour développer un système de transactions et de compensation permettant aux investisseurs de négocier les titres sur une base régionale.**

Microfinancement et microcrédit

12. Le recours aux institutions de microfinancement et de microcrédit s'étend à des degrés divers dans toutes les régions en développement, les pays d'Asie et du Pacifique étant en tête, pour résoudre le problème de la pauvreté au niveau local. D'après les chiffres de la campagne du Sommet sur le microcrédit, 144 des 179 institutions de microfinancement reconnues en Asie se trouvent dans la sous-région de l'Asie du Sud où les institutions ont expérimenté diverses modalités de microfinancement, tels que les programmes de prêt et d'épargne à l'intention des femmes pauvres, la mobilisation de l'épargne volontaire, la promotion de groupes d'entraide et la participation de l'investissement privé au microfinancement.

L'expérience de l'Asie en ce qui concerne les institutions de microfinancement est transposée non seulement dans ses différentes sous-régions, mais également dans d'autres régions. De nombreux problèmes subsistent néanmoins pour renforcer le rôle des initiatives de microfinancement, particulièrement pour ce qui est de la viabilité du microfinancement et de l'évaluation qualitative et quantitative de son incidence sur la pauvreté. On est également préoccupé par le faible rôle que jouent les institutions de microfinancement pour ce qui est de résoudre le problème des plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure où la disponibilité du crédit semble n'aider le plus souvent que ceux qui ont l'esprit d'entreprise. Par ailleurs, on a constaté que **la réussite des institutions de microfinancement passe par l'instauration d'un climat favorable reposant sur un schéma directeur macroéconomique bien conçu qui prévient les crises nationales et internationales. Il serait également utile de compter sur l'appui fiable des donateurs.**

Investissement étranger direct

13. À l'ère de la mondialisation, la course à l'investissement étranger direct est centrée sur la création de conditions favorables pour les entreprises et des mesures d'incitation à l'investissement, compatibles avec les objectifs de développement nationaux. La difficulté pour les pays en développement est de s'adapter à cette réalité nouvelle afin d'attirer les investissements étrangers directs et de porter à un niveau aussi élevé que possible son rôle dans le développement. Les flux d'investissements étrangers directs ont le plus souvent subi l'effet de politiques qui n'établissent pas de distinction entre les investisseurs étrangers et nationaux. Une amélioration générale du climat d'investissement permet d'accroître le nombre d'investisseurs éventuels, incitant davantage les entreprises du secteur non structuré à rejoindre l'économie officielle. Ceci revêt une importance particulière pour la plupart des pays en développement, où des centaines de millions de personnes travaillent dans le secteur non structuré qui représente, dans certains cas, plus de la moitié de l'économie. En outre, l'établissement de liens entre les entreprises étrangères et nationales est un élément essentiel d'une politique visant à maximiser les effets bénéfiques de l'investissement étranger direct. Selon la CNUCED, la libéralisation des régimes d'investissement étranger direct pourrait avoir contribué à inverser la baisse des nouveaux flux d'investissement vers les pays en développement. Dans toutes les régions en développement, l'investissement étranger direct est cependant resté concentré géographiquement. La région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a connu ces dernières années une baisse régulière du pourcentage de l'investissement étranger direct total et elle peine pour attirer de nouveaux investissements de meilleure qualité. Alors que les pays arabes investissent environ 1 500 milliards de dollars à l'étranger, l'investissement étranger direct dans la région des pays arabes n'a représenté que 4,5 milliards en 2002, soit 0,7 % seulement du total. Les flux d'investissement étranger direct en Afrique sont passés de 12 milliards en 2002 à 15 milliards en 2003 et devraient atteindre 20 milliards en 2004. Ils demeurent cependant concentrés pour beaucoup en Afrique du Nord et dans le secteur des industries extractives.

14. L'investissement étranger direct réalisé par les pays en développement dans d'autres pays en développement semble augmenter plus rapidement que celui des pays développés vers les pays en développement. Certaines estimations font

apparaître qu'à la fin de la dernière décennie, plus d'un tiers de l'investissement étranger direct destiné aux pays en développement provenait d'autres pays en développement. Les pays en développement de l'Asie et du Pacifique ont été les investisseurs les plus importants, affichant la croissance la plus rapide; jusqu'en 2003, l'investissement étranger direct s'est élevé à 635 milliards de dollars, soit 75 % du total en provenance des pays en développement. La multiplication des accords régionaux de libre-échange, particulièrement en Asie de l'Est, du Nord-Est et du Sud-Est, conjuguée à des efforts d'intégration régionaux, est considérée comme l'un des principaux facteurs stimulant la croissance de leurs investissements à l'étranger. L'accès aux ressources naturelles et une stratégie axée sur l'exportation figurent parmi les facteurs qui ont souvent incité les entreprises multinationales de pays en développement à investir dans d'autres régions en développement. La Chine, l'Inde, le Brésil, la Malaisie et l'Afrique du Sud font partie des principaux pays en développement pour ce qui est des investissements réalisés. Dans les pays émergents d'Europe et de la Communauté d'États indépendants, certaines grandes entreprises nationales appliquent des stratégies de développement régional. Les multinationales des pays en développement obtiennent souvent de meilleurs résultats dans d'autres pays en développement que leurs homologues des pays développés, et ce pour plusieurs raisons : a) leurs frais généraux sont moins élevés; b) leur technologie, souvent moins avancée, est mieux adaptée aux pays dans lesquels elles exercent leurs activités; c) elles sont souvent plus proches du pays hôte, à la fois géographiquement et culturellement; et d) elles ont tendance à mieux connaître les risques inhérents à l'investissement dans d'autres pays en développement.

15. La plupart des investissements en provenance des pays en développement sont cependant réalisés dans des pays développés ou des abris fiscaux – principalement pour ne pas avoir à supporter les coûts de fonctionnement et la fiscalité élevés. En ce qui concerne la rationalisation des régimes fiscaux, certaines formules intéressantes ont été trouvées récemment par plusieurs pays en transition d'Europe orientale. L'Estonie, la Lituanie et la Lettonie (membres de l'Union européenne depuis mai 2004), rejointes plus tard par la Fédération de Russie et quelques autres pays en transition, ont adopté un impôt à taux unique sur les revenus personnels, ce qui leur a permis apparemment d'augmenter leurs recettes fiscales et de réduire les coûts de perception. Cet impôt à taux unique pourrait néanmoins réduire sensiblement le caractère progressif de l'imposition. **Les commissions régionales peuvent prendre part aux travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale récemment créé par la résolution 2004/69 du Conseil économique et social.**

16. **Il convient de prendre d'autres mesures pour remédier à la faiblesse de l'investissement dans les pays en développement, y compris améliorer l'accès aux marchés financiers internationaux. L'expérience de la Banque européenne d'investissement en ce qui concerne la promotion des infrastructures et l'intégration régionale est également digne d'intérêt.** Compte tenu de l'ampleur des besoins en matière d'investissement et de financement des infrastructures des pays en développement dans la région Asie-Pacifique, la CESAP, encouragée par les apports de la Banque européenne d'investissement, étudiera la possibilité de créer une banque asiatique d'investissement qui peut mobiliser des capitaux sur les marchés financiers et auprès d'autres sources, et contribuer à orienter les capitaux directs vers les projets de développement des infrastructures et d'investissement de

pays en développement participants, en collaboration avec d'autres fonds et banques de développement régionaux, afin de stimuler les synergies au service du développement régional. Un autre exemple digne d'intérêt est celui de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui se concentre expressément sur le développement du secteur privé et soutient l'évolution d'institutions démocratiques dans les pays en transition.

17. Par ailleurs, même si l'investissement direct net est devenu pour les pays en développement la source extérieure de financement la plus stable pour l'investissement productif, ce type d'investissement a eu tendance à suivre l'évolution du cycle économique ces dernières années.

Échanges commerciaux

18. Dans le Consensus de Monterrey, les échanges commerciaux sont décrits comme la plus importante source extérieure de financement du développement. Pourtant, la participation de nombreux pays en développement aux échanges internationaux est négligeable. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales a même diminué et représente actuellement environ un tiers de son niveau de 1980. En 2002, les 50 pays les moins avancés ne représentaient que 0,6 % du commerce mondial. Sur les 191 États Membres de l'ONU, 44 ne sont pas encore membres de l'OMC et 19 d'entre eux font partie des pays les moins avancés. Seuls 11 des 22 pays que compte la Ligue des États arabes sont membres de l'OMC. **Une meilleure intégration des pays en développement et des pays en transition à faible revenu au système commercial international pourrait être favorisée par les commissions régionales qui fournissent l'assistance technique voulue et offrent des forums d'échanges internationaux visant à améliorer les perspectives de coopération régionale et interrégionale. L'expérience acquise depuis les négociations commerciales multilatérales de Tokyo montre que l'intégration ne peut se faire sans un meilleur accès aux marchés fondé sur le principe du traitement spécial et différencié sans réciprocité.** Les négociations commerciales multilatérales successives et la situation tragique persistante des pays en développement les plus pauvres au lendemain de ces négociations montrent combien il importe que les négociations de Doha progressent sans tarder en faveur des pays en développement, en commençant par la protection de l'agriculture et les subventions agricoles. Une question particulièrement importante pour les pays en développement est celle de l'élimination de la progressivité des droits, qui freine le processus d'ajout de valeur par l'industrialisation.

19. Afin d'exploiter le commerce international en tant que puissant moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, il convient d'aborder véritablement les deux questions fondamentales suivantes : a) l'amélioration de l'accès aux marchés et des termes de l'échange pour les pays en développement, une attention particulière étant accordée aux besoins des plus pauvres d'entre eux; et b) l'amélioration de la compétitivité de l'offre pour les exportations des pays à faible revenu grâce à l'augmentation des investissements dans le développement des infrastructures, la facilitation du commerce et la mise en valeur des ressources humaines.

20. Le secteur agricole est victime de la plus importante et la plus coûteuse aberration du système commercial international, à savoir la subvention de quelque 300 milliards de dollars que versent les pays riches à leurs agriculteurs. Comme

convenu dans l'accord-cadre du Programme de Doha pour le développement adopté le 1^{er} août 2004, les subventions à l'exportation devaient être totalement éliminées. Malgré cet accord notable, aucun plan d'action ou date butoir n'a été arrêté pour atteindre cet objectif. Il conviendrait également d'élargir le champ des négociations sur la libéralisation du commerce des produits agricoles afin d'insister sur la réduction des droits de douane et des aides nationales. Il est indispensable de se rappeler que la plupart des populations des pays en développement, dont une écrasante majorité se trouve dans les pays les plus pauvres, sont tributaires du secteur agricole pour leurs moyens de subsistance. Les perspectives de croissance soutenue dans ces pays reposent donc essentiellement sur l'existence d'un secteur agricole plus dynamique, ce qui oblige également les pays en développement à entreprendre les réformes nécessaires.

21. L'accord-cadre a défini cinq domaines essentiels concernant, outre l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, les questions de développement et la facilitation des échanges. Malheureusement, la date butoir initialement fixée à janvier 2005 pour l'achèvement du cycle de Doha est dépassée, et peu de progrès ont été accomplis depuis l'adoption de l'accord-cadre. **Si l'on veut achever le cycle d'ici 2006, qui de l'avis général est le seul créneau possible, l'avancement des travaux dépendra désormais des résultats de la sixième conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Hong Kong (Chine) en décembre 2005.**

22. La mondialisation a rendu les pays en développement et les pays en transition plus vulnérables aux chocs extérieurs défavorables. Même pour les pays ayant récemment bénéficié de la remontée des cours des produits de base, il existe des faiblesses structurelles importantes découlant de la forte dépendance à l'égard des exportations de ressources naturelles et de produits à faible valeur ajoutée, ce qui implique une grande vulnérabilité aux chocs extérieurs. Dans certains d'entre eux, l'érosion de la compétitivité conjuguée à l'appréciation du taux de change réel (« syndrome hollandais ») devient un fardeau pour les producteurs et paralyse l'expansion.

23. Prenant conscience que le commerce est essentiel pour exploiter leurs possibilités de développement et réduire la pauvreté, les pays en développement ont dans l'ensemble appliqué une politique de libéralisation des échanges au cours des dernières années. Tous n'ont cependant pas profité des effets bénéfiques des échanges, particulièrement les pays les moins avancés en Afrique, même si dans certains d'entre eux, la libéralisation du secteur des services (par exemple les télécommunications et l'électricité) a permis d'améliorer les flux d'investissements étrangers directs et, dans certains cas, de stimuler la création de microentreprises (par exemple la téléphonie mobile au Bangladesh). La raison en est que la libéralisation des échanges s'est surtout limitée au secteur des importations, tandis que seules quelques mesures ont été mises en œuvre pour réduire les obstacles dans le secteur des exportations. De la même manière, les politiques commerciales ont souvent délaissé le secteur non structuré, qui représente un pan important de l'économie de nombreux pays en développement. Il est à noter que la libéralisation progressive a entraîné une chute des recettes fiscales liées aux échanges internationaux, dont sont fortement tributaires nombre de pays plus pauvres. Selon l'OMC, au milieu des années 90, les recettes fiscales représentaient plus de 30 % des recettes totales dans plus de 25 pays en développement. **Il importe donc de poursuivre sur la voie de la libéralisation des échanges tout en appliquant des**

politiques nationales de nature à améliorer la capacité d'adaptation de l'offre des pays en développement sans pertes de recettes publiques.

24. Le commerce peut augmenter les revenus, stimuler la croissance à long terme et accroître les flux financiers au service du développement, mais ce potentiel n'est pas encore réalisé dans les échanges Sud-Sud, quand bien même de 1990 à 2001, le commerce de marchandises entre les pays en développement a enregistré une croissance deux fois plus rapide que le commerce international et la croissance du commerce des services a été encore plus rapide. Les résultats commerciaux des régions ont également été très inégaux. Il ressort de l'analyse de la CESAP que sur l'ensemble des échanges entre pays en développement, plus des deux tiers se sont effectués en provenance et à destination de pays en développement d'Asie, dont les échanges interrégionaux et ceux avec les autres régions en développement ont connu une croissance plus rapide que les échanges Sud-Sud en général. En outre, dans les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique, les biens manufacturés ont été le secteur le plus dynamique des exportations de marchandises entre pays en développement, affichant une croissance annuelle de 12 % en moyenne et représentant près des deux tiers des échanges entre ces pays en 2001. Il convient aussi de noter que le commerce et l'investissement interrégionaux dans les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique ont souvent eu des effets complémentaires, liés en partie aux politiques macroéconomiques avisées et aux politiques d'ouverture commerciale et d'investissement dans les principaux pays en développement de la région.

25. Parmi les raisons avancées pour expliquer le fait que les autres régions ne sont pas aussi dynamiques que la région de l'Asie et du Pacifique pour mieux exploiter les avantages du commerce Sud-Sud, on a cité l'insuffisance des infrastructures, notamment pour la facilitation des échanges et du transport, ainsi que les obstacles tarifaires et non tarifaires. Il ressort des données de la Banque mondiale que les tarifs appliqués par les pays en développement aux exportations d'autres pays en développement sont souvent supérieurs à la moyenne. En Afrique et dans les pays arabes, le commerce interrégional est resté le plus souvent stagnant pendant des décennies, représentant 10 % et 8 % de leur volume d'échanges respectif. Les analyses de la CEPALC indiquent que la vague de régionalisme qui a déferlé dans les pays membres de la Commission pendant les années 90 a entraîné des échanges interrégionaux pendant un certain temps et stimulé la croissance du produit intérieur brut, mais qu'il faut maintenant lui donner un nouvel élan. Par ailleurs, en raison de la multiplication des accords, à la fois entre les pays en développement et avec les pays développés, on assiste à une segmentation accrue des marchés régionaux (du fait du réseau des accords multilatéraux, sous-régionaux et bilatéraux), ce qui augmente le coût de gestion et de coordination des politiques régionales. La multiplication de ces accords, qui sont coûteux à négocier, en particulier pour les pays plus petits, entraîne également une plus grande marginalisation des pays vulnérables.

26. Ce qui est en cause, particulièrement en Afrique, c'est également la façon dont les pays peuvent rationaliser la composition et les fonctions des communautés économiques régionales pour faire en sorte qu'elles améliorent les possibilités de commerce et d'investissement. Des actions concertées sont actuellement menées entre l'Union africaine et la CEA, en application des principes directeurs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, afin de donner un cadre à cette rationalisation. Dans certaines des régions qui ont accepté de signer des

accords de coopération commerciale, les moyens d'exécution restent à définir. Des stratégies régionales optimales peuvent concourir à la création de biens publics, tels que des infrastructures essentielles, par l'intermédiaire de partenariats entre les secteurs public et privé, et au renforcement des bonnes pratiques dans les pays et entre les pays.

27. D'un point de vue régional, il convient de rationaliser l'ensemble disparate d'initiatives bilatérales, sous-régionales et intercontinentales faisant double emploi, afin qu'elles soutiennent le système commercial multilatéral. En raison de la dynamique du développement, les futures initiatives mondiales dans ce domaine devront être davantage centrées sur les plans régionaux. Les commissions régionales peuvent à cet égard collaborer avec l'OMC et la CNUCED afin de promouvoir un ensemble commun et cohérent de principes, pratiques et procédures opérationnelles permettant d'aboutir à une intégration économique régionale conforme aux principes de l'OMC. Ces organisations doivent également collaborer entre elles pour apporter une assistance technique aux pays en développement désavantagés qui négocient leur adhésion à l'OMC, afin de leur permettre de mieux comprendre les règles et mécanismes complexes du système commercial international.

Aide publique au développement

28. Malgré l'importance grandissante que revêtent les investissements étrangers privés dans les pays en développement, l'aide publique au développement demeure vitale comme source de financement du développement pour un grand nombre de ces pays, en particulier les pays de l'Afrique subsaharienne, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En outre, cinq pays au moins de la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et sept pays à économie en transition de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont été recensés par les commissions respectives comme appelant une attention spéciale pour les subventions au titre de l'aide publique au développement, en raison de la persistance des difficultés économiques auxquelles ils se heurtent, qui s'ajoutent à un très faible niveau de revenu par habitant. Le risque que, sans ces subventions, ces pays ne parviennent pas à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ne manque pas de susciter des préoccupations largement partagées.

29. La composition sectorielle de l'aide publique au développement évolue. La part de l'ensemble de l'aide publique au développement dévolue aux infrastructures et services sociaux est passée de 25 % en 1990 à 34 % en 2002, tandis que celle octroyée aux secteurs des infrastructures économiques et de la production a baissé au cours de la même période. Des projets intersectoriels concernant notamment la protection de l'environnement et la promotion du rôle de la femme dans le développement ont bénéficié d'une part croissante de l'ensemble de l'aide publique au développement. L'appui aux organisations non gouvernementales a lui aussi progressé, passant de 1 % en 1990 à 4,7 % en 2002. Parallèlement, les coûts administratifs des donateurs, qui sont comptabilisés comme aide publique au développement, ont également augmenté et ont atteint 5 % de l'ensemble de l'aide en 2002. Par ailleurs, une part croissante des récentes augmentations de l'aide publique au développement a été affectée aux secours d'urgence, en particulier à des pays auxquels les donateurs accordaient une importance stratégique pour des raisons de sécurité. Dans un tel contexte, **il est capital non seulement que les engagements**

pris à Monterrey d'augmenter l'aide publique au développement soient tenus, mais aussi que cette augmentation de l'aide se traduise par une réelle augmentation des ressources financières à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

30. **Outre les questions de quantité, c'est la qualité de l'aide publique au développement qui est en cause ainsi que le mécanisme de surveillance. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée en mars 2005, marque une étape majeure à cet égard. En Afrique, la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'associent pour mettre en œuvre un cadre des responsabilités mutuelles, qu'elles ont élaboré en collaboration pendant la période 2002-2004 en vue d'assurer le suivi des engagements pris tant par les donateurs que par les pays bénéficiaires de l'aide.**

Envois de fonds

31. Dans les pays en développement en général, les envois de fonds des travailleurs représentent, immédiatement après les investissements étrangers directs la plus grande source d'apports financiers privés en provenance de l'étranger. C'est la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a reçu, en valeur nominale, la plus grande quantité d'envois de fonds en 2004, mais si l'on prend en compte l'ensemble de la région, les envois de fonds représentent une plus grande part du produit intérieur brut au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. De plus, dans plusieurs petites économies d'Amérique centrale, des Caraïbes et des îles du Pacifique, ainsi que dans les pays les plus pauvres de la région de la CEE, les envois de fonds ont représenté jusqu'à 8 % du produit intérieur brut, voire plus, ces dernières années. Dans certaines économies de plus grande envergure, les envois de fonds sont devenus une source importante de devises. D'une manière générale, les envois de fonds profiteraient davantage aux catégories défavorisées de la population des pays destinataires de l'aide. À l'inverse des courants de capitaux, qui fluctuent en fonction de la situation économique, les envois de fonds ont tendance à être moins instables au fil du temps. Le flux des envois de fonds acheminés par les voies officielles dépend du niveau de développement financier qui peut, en retour, être stimulé par les envois de fonds. Puisqu'il est probable que la migration Sud-Sud s'accélère par rapport à la migration Sud-Nord, on s'attend à certains bouleversements dans le flux des envois de fonds. Les pays nouvellement industrialisés, à croissance rapide, risquent en effet d'attirer davantage de travailleurs migrants, leur propre main-d'œuvre accédant à des activités économiques à plus forte valeur ajoutée.

32. **Malgré l'importance des envois de fonds dans certaines économies des régions en développement, on n'a pas cherché systématiquement à utiliser ces ressources pour financer le développement ou pour générer des investissements. À cet égard les pays en développement bénéficiaires gagneront à tirer mutuellement parti de leurs expériences respectives, ce à quoi les commissions régionales peuvent les encourager.**

Durabilité et allègement de la dette

33. Sur les 42 pays recensés comme éligibles pour un allègement de leur dette en septembre 2004, 27 avaient bénéficié d'un allègement du service de la dette de

32 milliards de dollars. Malgré les bienfaits des initiatives en faveur des pays pauvres très endettés, notamment l'annulation par certains donateurs de la totalité de la dette bilatérale, à long terme, le répit accordé à certains des pays en développement débiteurs a été relativement de courte durée, ces pays ayant, par la suite, sombré à nouveau dans un endettement intenable. S'il en ressort qu'il faut ancrer l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés dans une stratégie globale du développement, adaptée aux besoins propres à chaque pays, on n'a pas manqué de remarquer que l'initiative accorde une trop grande importance au rôle des exportations et ne rend pas correctement compte du véritable poids de la dette sur les dépenses sociales. De plus, les résultats de l'initiative ont été un peu plus lents à venir que prévu, les conditions et les restrictions applicables aux critères d'éligibilité ayant empêché les pays les plus nécessiteux de bénéficier de cet arrangement unique.

34. Si l'on ne peut que se féliciter de la prolongation de l'initiative en faveur de la dette des pays pauvres très endettés jusqu'à fin 2006, **on pourrait bien avoir à annuler l'intégralité de la dette extérieure des pays pauvres très endettés pour rompre le cercle vicieux de pauvreté dans lequel ils sont pris au piège.** Entre 1970 et 2002, les pays de l'Afrique subsaharienne ont reçu des pays développés un montant total de 294 milliards de dollars mais ils ont remboursé 268 milliards de dollars rien que pour le service de la dette. Les pays en développement à revenu intermédiaire fortement endettés ont, eux aussi, besoin d'un sursis pour le remboursement de leur dette. La région de la CEPALC a le ratio dette-sur-exportations le plus élevé de toutes les régions en développement. Dans la plupart des sept pays à faible revenu de la Communauté d'États indépendants (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan et Tadjikistan), le problème de la dette insoutenable demeure un sujet important de préoccupation pour les autorités, et il en va de même dans plusieurs pays de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), dont le Yémen, seul pays de la région classé parmi les moins avancés.

35. La crise asiatique et d'autres crises financières ont mis en évidence de nouvelles composantes du problème d'endettement des pays en développement, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire très endettés. Le problème n'était pas tant le montant global de la dette que la question de l'équilibre entre dette privée et dette publique, de la structure des échéances, du niveau de passif éventuel, de la gestion des réserves et de la poursuite de politiques macroéconomiques conformes aux objectifs de développement. Un facteur important qui a joué dans les crises financières est la libéralisation des comptes de capital opérée prématurément dans un grand nombre de pays. D'où l'importance de la réglementation et de la supervision de toutes les institutions financières préalablement à la libéralisation, ainsi que de l'existence d'un cadre de politique générale bien conçu et cohérent pour la gestion et le suivi des mouvements de capitaux en général, et la gestion de la dette en particulier. Dans la plupart des régions, ces dernières années, la dette publique intérieure a augmenté notablement dans un grand nombre de pays, témoignant d'un accroissement des déficits budgétaires et d'une augmentation du passif éventuel, en dépit des vastes programmes de privatisation entrepris depuis les années 90. L'accroissement des déficits budgétaires et de la dette publique a des répercussions néfastes sur les systèmes financiers et les perspectives de croissance et entame, par là même, la solvabilité des pays.

36. Les pays ont plus que jamais besoin de faire du financement de la dette une source utile de financement du développement. Cela appelle toutefois l'adoption de mesures aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial. À l'échelon régional, ces mesures consisteraient à : a) améliorer le cadre et les arrangements existants de façon à aider les pays qui ont des difficultés à se procurer des capitaux sur les marchés internationaux; b) développer davantage les marchés obligataires régionaux par une meilleure normalisation des procédures d'émission et de règlement; c) améliorer la coopération régionale en organisant mieux les arrangements de façon à renforcer les capacités de gestion de la dette, partager les expériences en matière de gestion de la dette et de gestion des risques; d) créer un centre de ressources structuré, selon que de besoin; e) rechercher activement des moyens d'utiliser plus efficacement les réserves de change de la région; et f) instituer des mécanismes anticycliques.

Gouvernance et problèmes systémiques

37. Dans la logique des objectifs du Consensus de Monterrey à l'échelle régionale, il y a lieu pour les initiatives et la coopération régionales de renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux et d'atténuer la vulnérabilité face aux crises financières. La relation de cause à effet entre financement et croissance étant de plus en plus couramment admise, dans toutes les régions, la libéralisation du secteur financier intérieur s'est poursuivie, à des degrés divers. À cet égard, l'analyse de l'instabilité que certains pays, notamment les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ont traversée, par le passé, montre bien que si la libéralisation intérieure s'est accompagnée d'une libéralisation internationale, la stabilité macroéconomique a subi plusieurs épisodes de crise résultant de l'instabilité des courants de capitaux. De plus, la réglementation prudentielle n'a pas suivi. Une telle situation a contribué aux doubles crises bancaires et monétaires survenues dans cette région pendant les années 90, dont le règlement a été extrêmement coûteux en termes de manque à produire et d'emploi et dont les répercussions ont continué de se faire sentir bien après leur règlement.

38. Avec la crise financière asiatique, on a bien vu la facilité avec laquelle une crise peut se propager d'un pays à l'autre, du fait de la plus grande intégration des économies et des marchés grâce aux liens commerciaux et aux investissements. Depuis cette crise, les pays de l'Asie et du Pacifique se sont davantage attachés à développer la coopération financière aux fins d'éviter l'effet de contagion et d'aider les pays touchés. **Un mécanisme de surveillance régional, faisant office de système d'alerte rapide, était considéré comme souhaitable pour éviter les crises à venir**, et plusieurs initiatives ont vu le jour en Asie de l'Est, notamment le Groupe-cadre de Manille et le processus de surveillance de l'ASEAN et de l'ASEAN+3, institués pour compléter les mécanismes de surveillance internationaux existants qu'utilisent les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes. L'Initiative de Chiang Mai adoptée en mai 2000 par les ministres des finances des pays de l'ASEAN+3 a permis aux pays membres d'avoir accès sans retard à des liquidités d'urgence en période de crise. Cette initiative vise à aider les pays touchés à faire face à une interruption des courants de capitaux et à préserver la stabilité des taux de change en créant un réseau d'accords de crédit réciproque (swap) et des accords de réméré entre les pays de l'ASEAN+3. **Comme l'expérience l'a montré, une démarche multilatérale régionale permettrait de**

garantir que toute conditionnalité associée à une aide financière offerte reste la même d'un pays à l'autre.

39. Des systèmes financiers fragiles ont bien souvent conduit à des crises économiques de grande ampleur. Les initiatives financières et autres initiatives de restructuration macroéconomique doivent donc aller de pair avec des mesures de protection de l'économie contre de nouveaux chocs. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui, globalement, présente le taux de participation étrangère le plus élevé des pays en développement, offre un exemple intéressant de libéralisation et de crise financières ainsi que de leurs répercussions sur le secteur bancaire. C'est là plus que dans toute autre région que le processus a été observé, dans un ordre souvent complexe. Dans le cadre de la libéralisation proprement dite, des banques d'État ont été vendues au secteur privé, intérieur et étranger. En temps de crise, par contre, des gouvernements des pays de la région ont souvent été contraints de nationaliser à nouveau un grand nombre de banques, pour procéder ensuite à une nouvelle série de privatisations. La deuxième tendance, orientée vers la participation étrangère, est survenue aux deux niveaux. Si la détention d'actifs bancaires par des institutions étrangères est porteuse de potentialités, elle a pu parfois, lorsqu'elle dépassait la mesure, faire obstacle au crédit aux secteurs privés intérieurs et aux petites et moyennes entreprises. **De ces expériences, la CEPALC conclut qu'une grande variété de régimes de propriété peut favoriser la réussite économique. Il n'en est pas moins vrai que l'expérience vécue par les économies en transition d'Europe montre bien que le contrôle des banques intérieures par des banques occidentales expérimentées sur la base d'une maîtrise totale peut donner naissance à un secteur bancaire sain en expansion rapide.**

III. Dimensions interrégionales du suivi du Consensus de Monterrey

40. **La diversité des expériences du développement aux échelons régional, sous-régional et national, dans tous les domaines de fond du Consensus de Monterrey, ainsi que les écarts de niveaux de revenu, de dotations en ressources et d'orientations politiques des pays en développement offrent un terrain parfait pour la coopération interrégionale entre ces pays, leur permettant de tirer parti de l'expérience des uns et des autres et de reproduire les bonnes pratiques. En raison de leur position géographique idéale, de leur proximité avec les pays et de leur coopération de longue date avec les groupements d'intégration et les institutions régionales de financement et de développement, les commissions régionales sont, mieux que quiconque, bien placées pour promouvoir la coopération interrégionale et recourir à cette coopération pour soutenir le renforcement des capacités des pays en développement.**

41. Ces dernières années, les commissions régionales ont donc de plus en plus tiré parti des ressources offertes par le Compte de l'ONU pour le développement pour entreprendre la mise en œuvre commune de projets de renforcement des capacités, en association avec d'autres partenaires mondiaux et régionaux appartenant au système des Nations Unies ou extérieurs au système. Les projets interrégionaux en cours ou à venir s'attachent à : améliorer les capacités nationales pour la création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre/maritime; renforcer la compétitivité des entreprises de la région méditerranéenne sur les marchés

régionaux et mondiaux par la simplification et l'harmonisation des procédures commerciales dans l'ensemble de la chaîne de transactions; offrir aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit des moyens durables leur permettant de planifier et de mettre en œuvre des initiatives régionales d'accélération des transports et du commerce, grâce à la mise en place de pôles de facilitation du commerce et des transports et l'établissement de partenariats; renforcer la compétitivité et la capacité de négociation des pays en développement en partageant avec eux la connaissance qu'ont les différents pays et les différentes régions des problèmes et les pratiques optimales en matière de promotion des échanges commerciaux et de mise en œuvre de politiques y afférentes; et renforcer la capacité des pays en développement de formuler et de négocier des politiques commerciales et environnementales efficaces, qui prennent en compte leurs interconnexions, leurs conséquences pour l'accès aux marchés, leurs relations et les accords environnementaux multilatéraux. De plus, en juillet 2004, sous le parrainage du Département des affaires économiques et sociales et de la CEPALC, les commissions régionales ont organisé à New York un séminaire d'orientation de politiques consacré aux arrangements financiers régionaux.

42. Il est encore parfaitement possible de développer la coopération interrégionale – par la voie des commissions régionales – afin de favoriser l'échange des données d'expérience et des bonnes pratiques relatives aux zones de libre-échange, à la mobilisation des ressources nationales et aux sources de financement novatrices, ainsi que l'harmonisation des politiques commerciales, financières et monétaires avec celles du développement.